



## **RÈGLEMENT COMPLET DU JEU HIPPOPOTAMUS « GRAND JEU - PARTEZ AU CAP VERT »**

### **Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

HIPPO GESTION & CIE inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 322 566 043 au capital de 36.874.286,50 € et ayant son siège social à : Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris - 92400 Courbevoie ci-après désignée **Hippopotamus** (ou « la Société Organisatrice »), organise en partenariat avec Coca-Cola, du 3 au 25 juin 2015 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat (le « Jeu »).

### **Article 2 – PERSONNES CONCERNEES / PARTICIPANTS**

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise (ci-après le « Participant »), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

La participation est limitée à une inscription au Jeu maximum par foyer (même adresse email, même adresse IP).

### **Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION ET D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet, via un e-mailing appelé « Grand Jeu - Partez au Cap Vert » et via une campagne de bannières, permettant d'accéder en second temps au site de participation.

L'inscription devra se faire du 3 au 25 juin 2015 minuit.

Pour participer au tirage au sort des dotations, une fois sur le site internet, le Participant devra renseigner son adresse email. Toute participation incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après le 25 juin 2015 minuit sera considérée comme nulle.

Un tirage au sort sera effectué sous contrôle d'Huissier parmi les Participants ayant correctement rempli le formulaire, le 26 juin 2015. Le tirage au sort permettra d'attribuer les dotations décrites dans l'article 4.

Seront exclus:

- toute demande de participation avec plusieurs adresses email et à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. En effet, un seul et unique compte sera ouvert par personne possédant les mêmes noms, prénom et domicile.
- toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à 30 jours dans la mesure où l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement du Jeu car celles-ci ne permettent pas à la Société organisatrice (i) de contacter les gagnants à la fin du Jeu et/ou (ii) de garantir aux Participants la bonne réception des emails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers.

Pour les besoins du présent article, les adresses emails précitées sont habituellement dénommées adresses emails « jetables » proposées notamment par trashmail.net, jetable.org, ephemail.net, temporaryinbox, spambox.info, yopmail.com, etc....

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire de Demande de participation valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi la Demande de participation mise à sa disposition et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la Demande de participation. La même sanction s'appliquera en cas de multiples enregistrements.

#### **Article 4 – DEFINITION, VALEUR ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Sont mises en jeu les dotations suivantes :

- 1 séjour pour 2 personnes au Cap Vert (valeur 4000 €)
- 50 valises collector Coca-Cola (valeur 72 €)
- 50 repas chez Hippopotamus (valeur 25 €)
- 60 clés USB Coca-Cola (valeur 9,5 €)
- 60 montres Coca-Cola (valeur 7,5 €)
- 50 places de cinéma (valeur 7 €)

Le lot composé du séjour pour 2 personnes au Cap Vert comprend :

- ⇒ La conception et l'organisation du séjour par l'agence 372 voyage
- ⇒ La gestion des réservations
- ⇒ Le transport aérien Paris/Île de Sal/Paris sur vol charter (selon plan de vol 2015-2016)
- ⇒ Les taxes d'aéroport et hausse de carburant à ce jour
- ⇒ Les transferts aéroport/hôtel/aéroport
- ⇒ L'hébergement pour 7 nuits en chambre double, formule demi-pension (hors boisson) à l'hôtel Oasis Atlantico Salinas 5\* ou similaire
- ⇒ L'assistance rapatriement (selon conditions assureur)

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation, séjour valable de juin 2015 à juin 2016, hors période de décembre, vacances scolaires, ponts et fêtes. Réservation à l'avance fortement recommandée, minimum 3 mois à l'avance.

Le lot ne comprend pas les éventuels autres frais ne figurant pas dans la liste ci-dessus (notamment les frais de déplacement domicile/ aéroport de Paris aller ni retour, les frais personnels, achats et déplacements sur les lieux du séjour, etc...).

Les dotations seront attribuées aux 271 gagnants, tirés au sort par huissier le 26 juin 2015.

Les visuels des dotations présentées sur les bannières ou le site ne sont pas contractuels.

#### **Article 5 – OBTENTION DES DOTATIONS**

Les dotations seront envoyées gratuitement par la Poste à l'adresse des Participants, qui leur sera demandée directement par e-mail après le tirage au sort des gagnants. Les gagnants devront compléter le formulaire qui leur sera envoyé et le valider avant le 12 juillet 2015 minuit pour recevoir leur gain. Les dotations seront envoyées dans un délai de 4 à 6 semaines à compter du 13 juillet

2015. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Les frais d'expédition seront supportés par Hippopotamus et Coca-Cola.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

#### **Article 6 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

Hippopotamus se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Hippopotamus peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer un lot différent de celui prévu au présent règlement. Le lot de remplacement sera de même valeur que celui prévu initialement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Hippopotamus sera dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son/leur gain.

Il est expressément entendu que Hippopotamus ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de producteur, ni d'organisateur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres. Plus spécifiquement, Hippopotamus ne fait strictement que procéder à la réservation du lot et à son paiement auprès du prestataire concerné. La prestation de service sera soumise aux conditions de ce prestataire (conditions générales de vente, règlement intérieur, ...). Le gagnant doit prendre connaissance par lui-même de ces dernières, avant d'accepter la jouissance du lot. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème dans la jouissance de la prestation de service. Dans un tel cas, le gagnant ou, le cas échéant, l'accompagnateur concerné, est invité à prendre directement contact avec le prestataire de service pour lui adresser toute réclamation ou plainte. Sur simple demande, la Société Organisatrice fournira au gagnant la preuve d'achat de la prestation de service ou un document équivalent.

Hippopotamus ne peut être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux.

Hippopotamus ne peut être tenue pour responsable des limites techniques d'Internet, concernant les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, de détournement des données et risques de contamination par d'éventuels virus.

Tous les dommages matériels ou immatériels causés aux Participants ou à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ne sauraient être imputés à Hippopotamus.

Il en est de même dans le cas où l'un des Participants se trouve dans l'impossibilité de se connecter à l'e-mailing « Grand Jeu - Partez au Cap Vert » et au site de participation du fait, notamment, d'un défaut technique ou de l'encombrement du réseau.

#### **Article 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de connexion électronique seront remboursés sur simple demande écrite en précisant l'heure et la date de connexion accompagnée d'un RIP ou RIB à l'adresse suivante Hippo Gestion & Cie – Service Marketing Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris - 92400 Courbevoie, avant le 30 juin 2015 à minuit, cachet de la poste faisant foi, sur la base forfaitaire de 0.26 € TTC. Il ne sera

remboursé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Les frais d'affranchissement seront également remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite. Les correspondances présentant une anomalie (incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ne pourront être prises en compte.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

#### **Article 8 – DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION – INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 et modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour vous exercer ces droits, il vous suffit d'en faire la demande auprès du service client par courrier à l'adresse suivante : Groupe Flo – Service Marketing Hippopotamus – Tour Manhattan – 5/6 Place de l'iris – 92 400 Courbevoie.

Les données sont récoltées par le Groupe Flo SA (RCS Nanterre 349.763.375) aux fins d'envoi d'offres commerciales relatives à l'enseigne Hippopotamus. Les données récoltées pourront être traitées par l'ensemble des filiales et sous filiales de la société Groupe Flo SA et croisées avec celles d'ores et déjà détenues dans le cadre du programme de fidélité des restaurants Hippopotamus intitulé « Ma Carte ».

Le Participant est informé que, en accédant au site de participation via l'e-mailing « Partez au Cap Vert », un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur le Site.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation.

#### **Article 9 – DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Le règlement du présent jeu concours est librement consultable sur le site, accessible via l'e-mailing « Grand Jeu – Partez au Cap Vert » ou via les bannières. En outre, le présent règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de Hippo Gestion & Cie - Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris - 92400 Courbevoie (remboursement du timbre pour l'envoi sur simple demande sur une base tarif lent en vigueur).

La participation à ce Jeu implique de la part du Participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu ainsi que, le cas échéant, du lot obtenu.

### **Article 10 – LITIGES**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Hippopotamus dans le respect de la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera du Tribunal compétent de Nanterre. Toute contestation relative au Jeu devra être formulée dans le délai légal.